

TPAS 2024 :

Reconduction... au rabais !

Sud PTT a interpellé la directrice des ressources humaines du Groupe La Poste fin novembre concernant l'avenir du TPAS en 2024, puis à nouveau début janvier, les mesures tardant à paraître... Enfin, elles sont annoncées et ça fait mal !

L'âge minimum d'entrée dans le dispositif augmente à nouveau :

Pour les fonctions pénibles et les personnes Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi : **57 ans et 9 mois** (+9 mois) ;

Pour toutes les autres fonctions : **61 ans et 6 mois** (+2 ans) ;

Pour les fonctions pénibles : Il faudra désormais être en fonction sur un poste pénible au jour de la demande d'accès au TPAS. En plus, il faudra justifier de 15 années d'activité (contre 10 jusqu'ici) sur ce type de poste sur les 25 dernières années.

Et pour tou-tes : Il faut pouvoir justifier d'une activité de 25 ans minimum à La Poste.

Les nouvelles mesures du TPAS étaient attendues. Une nouvelle fois la direction décide seule, dans son coin, de l'évolution du dispositif... et pas pour favoriser les postier-es. Rien n'obligeait La Poste au recul d'âge pour s'aligner sur la réforme des retraites !

Pour Sud, les conditions d'accès devraient être facilitées. Ça n'est pas aux postier-es de payer le prix fort de la réforme des retraites !



LES CONDITIONS D'ACCÈS DOIVENT ÊTRE FACILITÉES POUR TOU-TES. LA DIRECTION DOIT ARRÊTER DE COURIR APRÈS LES ÉCONOMIES ET LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ SUR LE DOS DES POSTIER-ES !



Sud^{PTT}

Fédération des activités postales et de télécommunications
25/27 rue des envierges Paris

Union
syndicale
Solidaires